



La question du remboursement de la dette est au cœur de l'actualité. Au troisième trimestre 2020 la dette de la France représentait 2.674,3 milliards d'euros, soit 116,4 % du PIB. Pour vous donner une idée, elle était à 114 % à la fin juin 2020, à 98,1% en décembre 2019, avant que la crise sanitaire ne bouscule toute notre économie. Et il n'y a pas que l'État qui s'est endetté ! Pour maintenir leurs activités, nombre d'entreprises et en particulier de PME ont dû emprunter ...

1/ La dette... Qu'en faire ?

La dette n'est pas uniquement liée à la pandémie et ce n'est hélas pas d'hier que la France cumule les emprunts. Malgré la croissance, nous avons continué à nous endetter depuis 20 ans et nous avons triplé la dette en valeur entre 2003 et 2022.

- En février dernier, des économistes européens dont le très célèbre Thomas Piketty, ont publié un manifeste appelant à l'annulation de la dette détenue par la Banque centrale européenne pour faciliter la reconstruction sociale et écologique après la pandémie.
- De son côté, Christine Lagarde, Présidente de la BCE a rappelé que ce n'était pas possible mais le débat bien que technique, est loin d'être clos et il y a fort à parier qu'il n'alimente la future campagne présidentielle dans laquelle nous allons rentrer dans les mois à venir.
- Quant à Jean-Arthuis, chargé d'un rapport sur les finances publiques commandé par le Premier ministre a affirmé « qu'il n'y a pas d'alternative à la stabilisation de la dette ».

2/ Mais qu'est-ce que la dette ?

Quelle soit publique ou privée, divine, générationnelle, historique, écologique, etc. la dette pose toujours des questions éthiques. Elle est intrinsèquement liée à la nature humaine.

- Auparavant, il y avait un lien qui obligeait débiteur et créancier. L'endettement était accepté car il y avait une obligation morale chrétienne.
- Dans le monde économique actuel, il y a la dette souveraine avec ses trois acteurs : l'État, le créancier et le contribuable (le payeur). Au XIXème siècle pour résoudre cette question du remboursement de la dette, on pratiquait la politique de la canonnière qui a duré jusqu'à la première guerre mondiale. Ensuite la dette s'est traitée devant des tribunaux mais en réalité on remplace la canonnière par des juges et des avocats.
- On peut aussi se poser la question de la dette juste. Existe-t-il des situations où l'on peut considérer en tant que créancier que la dette n'a pas été juste. Dans la banque elle est forcément juste car cela fait l'objet d'un contrat mais on ne voit pas nécessairement les hommes derrière les ratios. On ne s'intéresse pas à l'individu. Dans notre monde de la finance, on a oublié ce rapport à l'autre.

3/ QUE FAIRE ?

Les EDC dont l'attachement au Bien commun est central, se sont emparés du sujet de la dette avec la conviction qu'il faudra trouver une « sortie juste » de la crise.

Il faut rembourser la dette : C'est une question de confiance et aucune communauté ne peut se développer sans la confiance. Le non-remboursement de la dette dévalorise tout un mode de fonctionnement basé sur la confiance, la responsabilité et la reconnaissance de la relation à l'autre comme créancier.

Témoigner : les EDC souhaitent porter une parole de responsabilité, la parole des entrepreneurs chrétiens qui sont conscients de leur liberté mais aussi de leur responsabilité.

Être pédagogue : le bien commun n'est pas dans le court terme mais plutôt dans le temps long. C'est tout le problème du modèle économique dans lequel nous sommes encore aujourd'hui avec la financiarisation des entreprises, la rentabilité à court terme, etc. Par ailleurs, une dette qui est effacée parce qu'on ne peut pas la rembourser, ça n'a pas de sens. C'est une sorte de cadeau qui est fait mais qui aura toujours des conséquences sur quelqu'un (et en général, ce sont les petits et les pauvres qui trinquent le plus)

4/ Trois principes éclairent la question de la dette

Dans le livret des EDC « Le chrétien et la dette » 3 principes nous sont rappelés :

1. Les fonds propres sont la forme privilégiée du financement de l'investissement et de la prise de risque. Ils devraient donc être préférés par les investisseurs disposant d'un laps de temps nécessaire pour cela.
2. La dette doit normalement financer un investissement permettant de dégager un surcroît de richesse permettant son remboursement. Ce principe va normalement de soi pour les entreprises. Mais pour les États et autres entités publiques, ce n'est aujourd'hui pas le cas pour la quasi-totalité de l'endettement existant, qui a servi à financer des dépenses courantes : cette situation est anormale et dangereuse.
3. Toute dette régulièrement contractée est due. Mais en cas de difficulté grave d'un débiteur, mettant réellement en cause son équilibre vital ou sa survie, les principes bibliques s'appliquent, et le créancier doit adapter sa créance à la situation réelle du débiteur

« Rendez tout ce que vous devez, y compris le tribut, les impôts et même la crainte et le respect. »
(Rm 13,7)